Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260122-DELIB2026_003-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14
- Absent : 1
Date convocation : 14/01/2026
Date affichage : 14/01/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Absent excusé : M. PENHARD Yohan qui donne procuration à M. VIMONT Michel

Secrétaire de séance : Mme LELIONNAIS Catherine

DELIBERATION N°2026-003

OBJET : Subvention à l'association de la Ferme d'Antan

En février 2023, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 10 000 € par an, pour une durée de 3 ans (de 2023 à 2025), à l'association de la Ferme d'Antan pour son action en lien avec le développement de la culture.

L'association sollicite, à nouveau, la commune pour qu'elle continue son effort financier comme les années précédentes.
Cette aide financière leur permettrait de mettre en place de nouvelles animations, des évènements, acquérir des équipements nécessaires aux activités…

L'association de la Ferme d'Antan organise diverses activités à destination du public et vise à promouvoir et à améliorer le développement culturel.
Dans le cadre de sa compétence culture, la commune pourrait apporter une aide financière à l'association pour son fonctionnement.

Selon le montant de la subvention, la commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire qui doit définir l'objet, le montant, les conditions de versement et l'utilisation de la subvention.

Propositions : Afin de soutenir l'association dans son développement et ses activités, la commune pourrait :

- Reconduire la subvention de 10 000 € à l'association de la Ferme d'Antan pour une durée de 3 ans
- Renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 10 000 € par an pour une durée de 3 ans à l'association de la Ferme d'Antan pour son action en lien avec le développement de la culture

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260122-DELIB2026_003-DE

- De passer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs

M. Serge LE BELLEGUY, ne prend pas part au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
VIMONT Michel	LELIONNAIS Catherine

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site